



IFPS

Centre Hospitalier Sainte-Marie
PRIVAS

Institut de Formation des Professions de Santé

Sainte-Marie de Privas

19, cours du Temple – BP 241

07000 PRIVAS

<https://www.ifpsprivas.ahsm.fr>

M : ifps.contact.pri@ahsm.fr

PROJET PEDAGOGIQUE

Formation AMBU

2024-2025

MAN-GP-DOC08
Edition du 19/07/2024 – V06



SOMMAIRE

<i>Cadre règlementaire</i>	3
La formation d'ambulancier _____	3
Projet pédagogique de la formation d'ambulancier _____	3
Organisation _____	3
Les orientations pédagogiques générales _____	3
Les différents types d'enseignements _____	3
Les situations d'apprentissages pratiques _____	4
Le travail personnel guidé _____	4
Suivi pédagogique _____	4
<i>Les stages</i>	4

La formation d'ambulancier

La formation d'ambulancier est régie par l'**Arrêté du 11 avril 2022** relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier.

Définition du métier d'ambulancier :

« L'ambulancier est un professionnel de santé et du transport sanitaire. Au sein de la chaîne de soins ou de santé, l'ambulancier assure la prise en soins et/ou le transport de patients à tout âge de la vie sur prescription médicale, ou dans le cadre de l'aide médicale urgente (AMU), au moyen de véhicules de transport sanitaire équipés et adaptés à la situation et à l'état du patient. A ce titre, il peut réaliser des soins relevant de l'urgence dans son domaine d'intervention. »

Projet pédagogique de la formation d'ambulancier

L'équipe enseignante se donne pour finalité de conduire les élèves à être :

- ✓ Des partenaires responsables, des acteurs, forces de propositions capables de s'impliquer dans une équipe et de participer à un projet.
- ✓ Des praticiens avec une compétence professionnelle.
- ✓ Des soignants respectueux, capables d'envisager la personne soignée dans sa globalité, avec son histoire, ses peurs, ses attentes, ses ressources, afin de préserver toute sa dignité.

Tout au long de la formation, l'accent est mis sur une pédagogie d'adulte à adulte.

Organisation

L'ensemble de la formation comprend 23 semaines soit 801 heures d'enseignement théorique et clinique en institut de formation et en stage, et deux semaines de congés réparties comme suit :

- ✓ Enseignement en institut de formation : 16 semaines, soit 556 heures ; les heures d'ouverture de l'institut sont de 8h à 18h30
- ✓ Enseignement en stage clinique et en stage en entreprise de transport sanitaire : 7 semaines, soit 245 heures.
- ✓ Congés : 70 heures

Chaque bloc fera l'objet d'une présentation orale et d'une mise à disposition d'un document de conception (sur la plateforme d'e-enseignement).

Les orientations pédagogiques générales

La formation est composée de 5 blocs, comprenant en tout 10 modules de formation et 11 compétences.

Le choix pédagogique du déroulement de formation est un déroulement inter-modulaire permettant d'amener une cohérence pédagogique nécessaire à une mise en lien des connaissances.

Les quatre premières semaines sont axées sur les fondamentaux nécessaires au bon déroulement du premier stage en Structure de soins de courte durée adulte ou enfant, en Structure de soins de longue durée, de SSR ou en EHPAD, ainsi qu'en Santé mentale adulte ou enfant.

Les différents types d'enseignements

L'accent est mis sur une pédagogie active avec notamment de l'analyse de pratique professionnelle, des débats contradictoires (controverse) et de la pédagogie inversée.

Les enseignements comprennent des cours théoriques, des travaux dirigés, des situations d'apprentissage pratique, du temps personnel guidé et des travaux pluri professionnels.

Les situations d'apprentissages pratiques

Elles prennent une place très importante dans la formation et concernent une grande partie des modules (urgences, évaluation clinique, ergonomie, communication, hygiène...)

Différentes méthodes de simulation en haute ou en basse fidélité permettent cet apprentissage pratique : apprentissage du geste, jeu de rôles, situation simulée, chambre des erreurs...

Le travail personnel guidé

Le temps personnel guidé est un temps de travail en autonomie soit individuel, soit en groupe, à l'IFPS ou en distanciel au cours duquel l'élève :

- ✓ Réalise une fiche de recherche.
- ✓ Travaille dans le cadre d'un travail de groupe sur un thème de la santé environnementale
- ✓ Réalise un projet de fin de formation

Suivi pédagogique

L'équipe de formateurs propose un soutien individualisé et/ou collectif aux élèves afin de leur permettre d'optimiser ce temps de formation.

Ce suivi pédagogique donne lieu à 1 entretien individuel formalisé qui permet à chacun de faire le point sur ses difficultés, ses progrès et son projet professionnel.

Il peut être complété par des rencontres informelles soit à l'initiative de l'élève soit à l'initiative des formateurs pour faire face à d'éventuelles difficultés rencontrées.

Le formateur peut se rendre sur le lieu de stage afin de rencontrer l'équipe responsable de l'encadrement des élèves en cas de difficultés rencontrées par le stagiaire et/ou l'équipe.

Les stages

Les stages hospitaliers et en entreprise de transport sanitaire sont organisés par l'institut de formation en collaboration avec les structures d'accueil. Ils constituent un temps d'apprentissage privilégié de la pratique professionnelle.

L'alternance cours théoriques/stages permet de faire apparaître les connaissances comme des réponses aux questions que l'élève a rencontrées.

Les stages sont au nombre de 3 d'une durée totale de 245 heures soit 7 semaines. Leur insertion dans le parcours de formation permet l'acquisition progressive des compétences par l'élève.

Le stage de trois semaines en Structure de soins de courte durée adulte ou enfant, structure de soins de longue durée, de SSR ou EHPAD, Santé mentale adulte ou enfant, est organisé en parcours de stage d'une semaine en santé mentale et deux semaines en médecine- chirurgie-SSR ou EHPAD. Le parcours de stage en santé mentale, où les compétences ne sont pas évaluées, permet une découverte des spécificités de ce milieu.

Selon l'**Arrêté du 11 avril 2022** : « Au cours de sa formation en milieu professionnel, l'élève réalise au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le weekend. ». Les heures de travail de week-end sont comptabilisées à partir du samedi 0h00 au dimanche 23h59. L'expérience de week-end est d'au minimum 12h cumulées.

Niveau de criticité du document	3	Date de prochaine révision	19/07/2025
---------------------------------	---	----------------------------	------------